



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme et
vos travaux sont terminés :

PENSEZ A DECLARER !

A QUI ?

Et

➔ **Auprès de votre mairie** : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

➔ **Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)** pour la déclaration foncière et les formalités fiscales.

POURQUOI ?

La DGFiP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée. Il est obligatoire de déclarer la fin de vos travaux auprès de leurs services.

Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière de taxe ainsi que le bénéfice éventuel d'exonération.

La DAACT n'est destinée qu'à la Mairie et ne permet pas d'informer la DGFiP.

QUAND ?



DAACT : A l'achèvement de l'ensemble des travaux qui figurent dans l'autorisation d'urbanisme qui vous a été accordée.

DECLARATION FONCIERE DGFiP : Dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

COMMENT ?

DAACT : En déposant le formulaire de DAACT joint avec votre autorisation d'urbanisme soit en format papier auprès du service urbanisme, soit par voie dématérialisée sur la plateforme dédiée : <https://portail-usager.sirap.com/>

DECLARATION FONCIERE : sur le site internet www.impots.gouv.fr

En vous connectant à votre espace particulier ou professionnel
Rubrique « **Gérer mes biens immobiliers** »

Une pastille « renseignements fonciers attendus » ou « déclaration foncière attendue » apparaît sur le local concerné par les travaux.



En cas d'absence de déclaration, la DGFIP procédera à l'évaluation d'office de votre bien

UNE QUESTION, UN PROBLEME ?

DAACT : Service urbanisme de votre Mairie au 05.56.73.21.00 ou par mail à l'adresse urbanisme@mairie-lesparre.fr

DECLARATION FONCIERE : auprès du SDIF

Par internet : Via votre messagerie sécurisée



Par courrier :
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Service Départemental des Impôts Fonciers
Rue Jules Ferry
33200 - BORDEAUX